

15 avril 21

Prise de position de la FST

Stratégie de vaccination et de dépistage et certificat d'absence de COVID

1. Contexte

Les conséquences sociales et économiques de la pandémie de coronavirus sont considérables. Le tourisme est l'un des secteurs économiques les plus touchés. En 2020, les nuitées en Suisse ont chuté de 40% au total, les remontées mécaniques ont enregistré une baisse de 30% de leur chiffre d'affaires pendant la saison d'hiver, et des centaines de milliers d'emplois dans la restauration sont en danger. Le secteur du tourisme est tributaire d'un retour à une plus grande sécurité en matière de planification et, par la suite, à des services réguliers le plus rapidement possible, afin d'éviter des préjudices encore plus graves. Le secteur a besoin de confiance pour l'avenir. Cela n'est pas seulement important d'un point de vue économique, mais sert aussi à l'acceptation des mesures prises.

Dans ce contexte, le tourisme considère qu'une stratégie de vaccination aussi efficace que possible, accompagnée d'une généralisation des tests de masse et d'un système fonctionnel de traçage des contacts, est d'une importance capitale. Une accélération de la vaccination peut éviter des coûts économiques et sociaux de 1 à 4 milliards de francs par mois.

Par ailleurs, tout porte à croire que l'UE approuvera un certificat sanitaire («certificat vert») à partir de la mi-juin, ce qui devrait faciliter les voyages à partir de la saison estivale. Celui-ci sera également ouvert à tous les membres de l'espace Schengen n'appartenant pas à l'UE. Il est donc impératif que la Suisse participe au certificat sanitaire européen, rende aux citoyens suisses leurs droits fondamentaux garantis par la Constitution, et évite que le tourisme suisse ne subisse des désavantages concurrentiels majeurs.

2. Stratégie de vaccination et de dépistage

La vaccination se poursuit en Suisse depuis trois mois. Au 04.04.2021, près de 1 600 000 doses de vaccin ont été administrées et 6,8% de la population ont déjà reçu leur deuxième vaccination. Pour l'achat de doses de vaccins, la Confédération devrait suivre une stratégie diversifiée et ne pas refuser des vaccins pour des raisons politiques, afin qu'une aussi grande proportion que possible de la population suisse puisse être vaccinée prochainement. À cette fin, elle devrait également collaborer plus étroitement avec l'industrie pharmaceutique nationale afin de produire des doses de vaccin rapidement et sans bureaucratie.

Par comparaison avec d'autres pays, la population suisse se montre critique vis-à-vis de la vaccination. Selon une enquête représentative commandée par l'OFSP, environ 25% des personnes interrogées déclarent qu'elles ne se feraient pas vacciner même si la vaccination était sûre et efficace. Seule la moitié dit clairement oui, et un quart est encore indécis. Afin de répondre aux craintes de la population, une vaste campagne d'éducation et de sensibilisation aux avantages et aux risques de la vaccination est nécessaire. Le secteur du tourisme en appelle à la Confédération

PARTNERSCHAFT. POLITIK. QUALITÄT.

pour qu'elle assume sa responsabilité et crée les conditions nécessaires à une accélération de la campagne de vaccination dans les cantons.

Outre les ajustements de la campagne de vaccination, la Confédération doit aussi nettement développer les capacités de dépistage. Dans ce contexte, le secteur du tourisme salue la volonté de la Confédération d'assumer les coûts des tests de masse. Toutefois, il est rapidement apparu que certains cantons et de nombreuses grandes entreprises privées ne font qu'un usage limité de cette offre. La Confédération doit donc intensifier son travail d'éducation et d'instruction dans ce domaine également, afin de sensibiliser la population à l'utilité des tests de masse pour lutter efficacement contre la propagation de la maladie due à des patients asymptomatiques. Davantage d'informations sur la manière d'utiliser les tests rapides, qui sont disponibles gratuitement, doivent être diffusées. En outre, il faut s'assurer que les résultats positifs ne soient pas les seuls à être inclus dans le calcul des taux de positivité, ce qui les fausserait. De même, les capacités de traçage des contacts doivent être à nouveau étendues et la mise en œuvre doit être conçue de façon plus centralisée, plus uniforme et plus concentrée.

3. Certificat d'absence de COVID

Le secteur du tourisme milite en faveur d'un certificat d'absence de COVID, qui permettrait de rendre aux gens leurs droits fondamentaux garantis par la Constitution. Dès lors qu'il a été scientifiquement prouvé que la vaccination prévient également la propagation de la maladie, rien n'empêche les personnes vaccinées de voyager et de profiter des services touristiques. Toutefois, ce règlement ne devrait s'appliquer qu'à partir du moment où tous ceux qui le souhaitent auront été vaccinés. Cela souligne l'importance qu'il faut accorder à la rapidité de la campagne de vaccination. Ces libertés doivent en outre se limiter aux prestataires privés, car les prestataires de services publics, tels que les CFF, ont une obligation de transport en vertu de l'art. 12 LTV. En outre, le certificat d'absence de COVID ne doit pas être synonyme d'exclusivité, même pour les prestataires privés, et être source de discrimination à l'égard des personnes non vaccinées. En particulier, les personnes présentant un test négatif doivent également avoir la possibilité d'utiliser les services touristiques, tout comme les personnes guéries du virus et immunisées contre lui. Tous ces groupes de personnes doivent pouvoir prouver leur état de santé dans un même document, qui devrait être disponible à la fois sous forme électronique et sur papier, et ne devrait contenir que les informations personnelles strictement nécessaires. Dans ce contexte, il est également important que la solution envisagée soit gratuite pour toutes les parties concernées, que la gestion soit aussi simple que possible et que la Confédération soutienne les entreprises dans la mise en œuvre, y compris d'un point de vue technique. En outre, dans diverses branches du secteur touristique, les plans de protection (règles de distance, prescriptions d'hygiène, etc.) ont très bien fonctionné, raison pour laquelle un plan de protection efficace peut être considéré comme suffisant pour certaines offres.

L'UE a annoncé son intention d'introduire un certificat d'absence de COVID («certificat vert») à partir de la mi-juin, qui inclura non seulement les personnes vaccinées mais aussi celles qui en ont guéri et celles dont le test est négatif, en vue de faciliter les voyages dans l'espace Schengen. L'UE souhaite donner à la Suisse - en tant qu'État Schengen - la possibilité de participer à ce programme, à condition qu'elle reprenne le règlement correspondant. Afin d'éviter des désavantages concurrentiels massifs vis-à-vis des autres États Schengen, il est impératif que la Suisse participe à la solution de l'UE, y compris pour que la validité internationale du certificat d'absence de COVID soit garantie.